



# PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Électronique

5 mars 2020

Président

M. Michel NAGEOTTE

Présents :

MM. Michel BOURNEZ – Thierry CORROYER – Gérard GEORGES – Michel MALIVERNAY  
Jean Louis MONNOT

## PROTOCOLE D'AVANT MATCH

M. Olivier VERAN, Ministre des solidarités et de la santé a recommandé « d'éviter la poignée de main ». Pour faire suite à cette recommandation, la FFF a modifié le déroulement du protocole d'avant-match pour l'ensemble des compétitions nationales.

**Conformément aux demandes du Ministre de la Santé, du Ministère des Sports et à la décision de la FFF, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football demande à ses clubs de suspendre le serrage des mains durant le protocole d'avant-match et le protocole d'après-match, en le remplaçant par un simple salut sans contact physique.**

Nous invitons donc tous nos clubs à tenir compte de cette modification et à l'appliquer sur l'ensemble des compétitions régionales.

*Rappel complémentaire :*

Par ailleurs, il est rappelé les mesures de préventions pour les personnes qui rentrent de « zones à risque » (Chine continentale, Hong Kong, Macao, Singapour, Iran, Corée du Sud, et des régions d'Emilie-Romagne, de Lombardie et de Vénétie en Italie) d'observer un retrait de quatorze jours des zones fréquentées par le public, les enceintes sportives en font partie.

Il est rappelé également les mesures à s'appliquer à soi-même comme le fait de se laver régulièrement les mains et de tousser dans son coude. En cas de symptômes, merci d'appeler le 15 avant de vous rendre dans un cabinet médical, ou de vous rendre aux urgences de l'hôpital.

## 1-SENIORS

### MASCULINS

#### 1.1 – DEMANDES

##### Courriel de Belfort Sud

Suite au procès-verbal de la commission sportive du 30 janvier dernier, la commission prend connaissance de la demande du club de Belfort Sud pour jouer les rencontres R1 prévues le 15 mars, le 5 avril et le 26 avril prochain sur le terrain synthétique à Ensisheim (Alsace), elle ne donne pas son accord et précise que les rencontres doivent se jouer impérativement sur le territoire de la Ligue de Bourgogne Franche Comté.

Elle demande au club de Belfort Sud de lui communiquer un terrain de repli pour le lundi 9 mars midi au plus tard pour la rencontre du 14 mars R1 – Belfort Sud/Baume les Dames, sans information pour cette date, la rencontre sera inversée.

##### . Match n° 20124.2 – R1 – Pontarlier 2/Louhans Cuiseaux 2 du 8/03/2020

La commission prend connaissance de la demande du club de Pontarlier pour jouer la rencontre sur le terrain synthétique (Hammerli) à Pontarlier, elle autorise ce changement.

Elle rappelle au club qu'il doit mettre tout en œuvre pour la sécurité des joueurs et des officiels.

. Match n° 20202.2 – R2 – Montceau 2/Sanvignes du 8/03/2020

La commission prend connaissance de la demande du club de Montceau pour jouer la rencontre à 12h00 en lever de la rencontre U19 National, (suite aux mauvaises conditions climatiques pour le terrain Honneur), elle autorise ce changement.

. Match n° 20267.2 – R2 – Marsannay/St Marcel du 8/03/2020

La commission prend connaissance de la demande du club de Marsannay pour jouer la rencontre sur le terrain synthétique, elle autorise ce changement.

. Match n° 20662.2 – R3 – Pouilley les Vignes/Grand Besançon du 8/03/2020

La commission prend connaissance de la demande du club de Pouilley les Vignes pour jouer la rencontre sur le terrain stabilisé de Pouilley les Vignes, elle autorise ce changement.

. Match n° 20727.2 – R3 – Héricourt/Bessoncourt Roppe Larivière du 8/03/2020

La commission prend connaissance de la demande de la municipalité d'Héricourt pour fixer la rencontre sur le terrain synthétique de Brevilliers, elle autorise ce changement.

. Match n° 20533.2 – R3 – Sud Revermont/Racing Club Bresse du 7/03/2020

La commission prend connaissance de la demande tardive du club de Bresse Sud pour jouer cette rencontre le Dimanche 8 /03. Elle rappelle que les accords des deux clubs doivent être sollicités par le logiciel Footclubs, 6 jours avant la date initiale de la rencontre, en conséquence, elle ne donne pas son accord et maintient la rencontre comme prévue initialement.

## 1.2 – MATCH ARRETE

. Match n° 20197.2 – R2 – Montchanin/Montceau 2 du 1/03/2020

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre concernant l'arrêt de la rencontre à la 48<sup>ème</sup> minutes de jeu pour terrain impraticable, la commission donne match à rejouer et fixe la rencontre au 22 mars 2020.

## 1.3 – MATCHES REMIS

La commission prend connaissance de la liste des matches remis et décide la programmation des matches en retard restant à fixer.

### N3

Pontarlier/Montceau (8/2)	A fixer
Pontarlier/Morteau Montlebon (29/2)	A fixer
Valdahon Vercel/Racing Besançon (1/3)	A fixer

### R1

Baume Les Dames/4 Rivières 70 (8/12)	A fixer
Champagnole/Belfort Sud (26/1)	A fixer

### R2

Chalon FC 2/Beaune (1/3)	Fixé le 22/03
Pontarlier 3/Auxonne (29/2)	Fixé le 21/03.20h
Noidans/Chatenois (1/3)	Fixé le 22/03
Bart/US Sochaux (1/3)	Fixé le 22/03

### R3

Cérisiers/Guerigny (1/03)	A fixer
Chablis/Migennes (1/3)	Fixé le 22/03
Chalon ACF/Corgoloin Ladoix (1/3)	Fixé le 22/03
Bessoncourt Roppe Larivière/Danjoutin Ande Mer (1/12)	A fixer

Marnay/Danjoutin Andelnans Meroux (1/3)  
Sous Roches/Mezirié Fesches (1/3)

Fixé le 22/03  
Fixé le 22/03

## FEMININES

### 1.4 – MATCH ARRETE

#### . Match n° 21142.1 – R2 F – RC Lons Saunier/Bresse Jura Foot du 1/03/2020

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre concernant l'arrêt de la rencontre à la 73<sup>ème</sup> minutes de jeu pour terrain impraticable (orage violent), la commission donne match à rejouer et fixe la rencontre au 22 mars 2020.

### 1.5 – MATCHES REMIS

La commission prend connaissance de la liste des matches remis et décide la programmation des matches en retard restant à fixer.

R2 F

Pontarlier/Besançon Football (23/02)

A fixer

R3 F – Promotion

Orchamps Val de Vennes/Guyans Vennes (1/03)

Fixé le 22/03

Bart-Valentigney F/Francheville (1/03)

Fixé le 22/03

### 1.6 – DEMANDES

#### . Match n° 23802.1 – R3 F – Promotion – Sarrey Montigny/Rioz Etuz Cussey du 8/03/2020

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle autorise ce changement et fixe la rencontre sur le terrain synthétique de Rioz le dimanche 8/03 à 13h00, la rencontre « retour » se jouera le 3/05 à Sarrey.

#### . Match 23558.1 – R3 F Access – Château Joux/Vesoul 2 du 8/03/2020

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour reporter cette rencontre au Dimanche 22 mars 2020 à Vesoul (inversion).

Elle autorise ce changement et fixe la rencontre à Vesoul le dimanche 22 mars et la rencontre « retour » se jouera le dimanche 19 avril à La cluse et Mijoux.

### 1.7 – AMENAGEMENT DES HORAIRES DES MATCHES

Demandes de clubs validées pour leurs rencontres à domicile le dimanche

Clubs	R2F	R3F
IS Selongey	10h	
Longvic	13h	10h
Chatenoy	10h	
Les Fins	13h	
Delle		Samedi 19h *
Perrouse		Samedi 18h *
Les Sapins		10h

Les Fonges		13h
Saône Mamirolle		10h
Vallée du Breuchin/Fougerolles		10h
Lure		13h
Château Joux		10h
Sarrey Montigny		10h30
Charmoy		10h30
Morteau Montlebon		10h

\* accordé pendant la période autorisée en fonction des RG.

## 2 - JEUNES

### MASCULINS

#### 2.1 – MATCHES REMIS

La commission prend connaissance de la liste des matches remis et décide la reprogrammation suivante :

##### *U18 Intersecteurs*

Auxerre Stade / Sens FC (29/02)

Fixé au mercredi 11/03 (demande des clubs)

##### *U16R1*

Chalon FC / Vesoul FC (01/03)

Fixé au 11/04

En conséquence les rencontres de Coupe U16 – St Apollinaire AS / Chalon FC et Baume les Dames / Vesoul FC prévues le 12/04 se disputeront le lundi 13/04 (Pâques)

##### *U16R2*

Lons le Saunier / Exincourt Taillecourt (10/11)

A fixer

Exincourt Taillecourt / Champagnole (01/03)

Fixé au 12/04

##### *U15R*

Chalon FC / Belfortaine ASM

A fixer

#### 2.2 – DEMANDES

##### . Match n°23204.2 – U18 Intersecteurs – Semur Epoisses / Le Breuil du 30/05/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs d'avancer la rencontre au 25/04 à 17h00 au stade Municipal à Epoisses.

S'agissant de la dernière journée de championnat et conformément à l'article 4 qui précise que « les coups d'envoi des matches des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional, elle ne donne pas son accord.

##### . Match n°23235.1 – U18 Intersecteurs - GJ Jeunes Saugeais / St Vit US du 14/03/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs d'inverser la rencontre pour 17h30 au Stade Christian Doussot 2, terrain synthétique à St Vit.

Elle donne son accord, le match retour aura lieu le 18/04 au Stade des Iles à Arcon

##### . Match n°21676.2 – U17R – Quetigny AS / Vesoul FC du 31/05/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs d'avancer la rencontre au 29/04 à 16h30.

S'agissant de la dernière journée de championnat et conformément à l'article 4 qui précise que « les coups d'envoi des matches des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional, elle ne donne pas son accord.

. Match n°23961.1 – Coupe U16 Crédit Agricole – Lons le Saunier RC / GJ Rudipontain du 12/04/20

Le club de Lons le Saunier ayant un match en retard de U16R2 planifié le 13/04, la commission fixe cette rencontre de coupe au 11/04.

. Match n°21746.2 – U16R2 – GJ Montbard Venarey St Rémy / Is Selongey Foot 2 du 08/03/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au 11/04 à 15h00 au stade St Roch 2 à Montbard.

Elle donne son accord.

. Match n°21751.2 – U16R2 – St Marcel FR / SNID du 15/03/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au mercredi 8/04 à 17h30.

Elle donne son accord et programme la rencontre à la Plaine de Jeux n°1.

. Match n°21503.2 – U15R – Nevers 58 FC / Montceau FC du 07/03/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au 11/04 à 16h00.

Elle donne son accord.

. Match n°23973.1 – Coupe U15 Crédit Agricole – Montceau FC 2 / Montceau FC du 11/04/20

La commission prend connaissance de la demande du club d'avancer la rencontre au mercredi 08/04 à 14h00.

Elle donne son accord.

. Match n°23352.1 – U14R – Dijon ASPTT / GJ Montbard Venarey St Rémy du 07/03/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au mercredi 11/03 à 15h00.

Elle donne son accord.

. Match n°23368.1 – U14R – Morteau Montlebon / Vesoul FC du 07/03/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs d'inverser la rencontre pour 15h00 au stade Hologne n°2.

Elle donne son accord.

. Match n°23468.1 – U13 Intersecteurs – Mellecey Mercurey / Besançon Football du 13/06/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs d'avancer la rencontre au 30/05 à 15h00.

S'agissant de la dernière journée de championnat et conformément à l'article 4 qui précise que « les coups d'envoi des matches des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional, elle ne donne pas son accord.

. Match n°23300.1 – U13 Intersecteurs – Nevers 58 FC / Paray USC du 21/03/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs d'avancer la rencontre au mercredi 18/03 à 15h00.

Elle donne son accord.

. Match n°23385.1 – U13 Intersecteurs - Dijon ASPTT / Champagnole du 14/03/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au 16/05.

Elle ne donne pas son accord, cette journée est réservée au concours du Pôle Espoir.

. Courriel de GJ Doubs Centre Foot

La commission prend connaissance du courriel de ce club souhaitant reporter des rencontres après la dernière journée de championnat et connaître les délais pour reporter une rencontre.

L'article 4 précise que « les coups d'envoi des matches des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional, elle ne peut donner son accord pour la première demande.

Elle rappelle l'article 3 planning de la journée « toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs au moins 5 jours avant le match.

#### . Installation sportive – stade Abbé Deschamps A2

La commission prend note d'une information communiquée par la CRTIS donnant un avis favorable pour l'utilisation du Stade Abbé Deschamps A2, terrain synthétique uniquement pour les compétitions jeunes.

### 2.3 – FORFAIT

#### . Match n°21859.1 – U16R2 – Lons le Saunier RC / Morteau Montlebon du 01/03/20

Forfait non déclaré du Morteau Montlebon.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Morteau Montlebon (3 – 0). Retire 1 point à l'équipe de Morteau Montlebon et attribue le gain du match à l'équipe de Lons le Saunier RC (3 points).

Elle inflige une amende de 85 euros au club de Morteau Montlebon et impute les frais de déplacement de l'arbitre non prévu et présent à ce club.

### 2.4 – AMENAGEMENT DES HORAIRES

Demandes de clubs validées pour leurs rencontres à domicile le jour de pratique

Clubs	U18R	U17R	U16R1	U15R	U14R	U18 IS	U15 IS	U13 IS
Pontarlier CA		10h00	12h30 (été)	16h00	16h30			
St Apollinaire AS	13h00							
Vesoul FC			13h00					
Dijon USC				15h30				
Beaune AS						17h00		
Bresse Jura Foot						14h30		
GJ Monts Vallées						18h00	16h00	
Mellecey Mercurey								15h30
Fontaine les Dijon FC								16h00
Maconnais UF							15h00	

### FEMININES

### 2.5 – MATCHES REMIS

La commission prend connaissance de la liste des matches remis et décide la reprogrammation suivante :

#### *U18F Régional 2*

Exincourt Taillecourt / Chevigny St Sauveur AS

A fixer

### 2.6 – DEMANDES

#### . Match n°22262.2 – U18F Régional 1 – Auxerre Stade / Dijon Université du 21/03/20

Les deux clubs étant encore qualifié en Coupe Bourgogne Franche Comté U18F, elle propose de fixer la rencontre au lundi 13/04 (Pâques).

#### . Match n°23632.1 – U18F Régional 2 – Sens FC / Lons le Saunier RC du 29/02/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au lundi 13/04 (Pâques) à 15h00.

Elle donne son accord.

. Match n° 23634.1 – U18F Régional 2 – IS Selongey / Pays Minier du 29/02/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au lundi 13/04 (Pâques) à 15h00.

Elle donne son accord.

. Match n°23637.1 – U18F Régional 2 – Pays Minier / Sens FC du 07/03/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au 25/04.

Elle donne son accord.

. Match n°23650.1 – U18F Régional 2 – L'Isle sur Doubs / Beaune AS du 07/03/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au lundi 13/04 (Pâques) à 16h00.

Elle donne son accord

. Match n°23636.1 – U18F Régional 2 – Valdahon Vercel / Is Selongey du 07/03/20

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs de reporter la rencontre au mercredi 29/04 à 16h00.

Elle donne son accord.

### 3– FMI - FONCTIONNEMENT

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

**La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales sauf pour les U13 Inter secteurs**

#### 3.1 FMI – suivi par la commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la Ligue dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros.

#### 3.2 SUIVI DES ECHECS - METHODE

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive régionale avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s)club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

**Journée du 29 Février et 1<sup>er</sup> mars 2020**

Résultats saisis dans les délais

**RAPPEL NATIONAL 3**

La commission rappelle que les clubs disputant la compétition de National 3 doivent impérativement transmettre la FMI dans les 2 heures qui suivent la rencontre.

**AUTRES DIVISIONS**

La commission précise que les transmissions FMI doivent être envoyées pour le lundi matin (8H) au plus tard.

**Le Président,**

**Michel NAGEOTTE**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*